



Retenue totale sur l'allocation adulte handicapé

Par **alineladouce**, le **12/04/2016** à **15:30**

je perçois l'AAH depuis plusieurs années et actuellement la CAF m'a suspendue mon allocation pendant deux mois(donc aucun argent et beaucoup de paiements en suspend avec bien sur des agios ou autre frais supplémentaires a payer!)afin de revoir mes droits. Après donc deux mois d'attente on me donne de nouveau mon allocation ,soit 800 euros mensuel.

Le problème est que j'ai des trop perçues que je ne conteste certes pas mais qui étaient de 80 euros par mois et qui là changent!

En effet les deux mensualités qu'ils me doivent,soit 1600 euros ne me sont pas versées mais la totalité est gardée par la CAF afin de couvrir mon du!

donc pas d'argent donc pas à "bouffer" impossible de régler mes factures etc.....

ma question est donc la suivante:on t'ils le droit de me retirer la totalité de ma pension et non une somme beaucoup moins importante pour moi ?

merci pour vos réponses.

Aline

Par **youris**, le **12/04/2016** à **16:09**

bonjour,

vous pouvez consulter le lien ci-dessous:

<http://www.legavox.fr/blog/aducaf/suspension-retenues-faites-contestation-trop-17666.htm#.Vw0AxfmLRxA>

vous pouvez contacter le médiateur de la CAF.

Salutations